

Opération Paris-Saclay : il y a urgence !

Un Conseil d'Administration de la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) est planifié le 14 novembre prochain, afin de valider le schéma organisationnel et les statuts de l'Établissement Public de Coopération Scientifique (EPCS) prévus pour la future « Université Paris Saclay » ! Une délégation intersyndicale, porteuse de l'exigence d'un moratoire sur l'Initiative d'Excellence (IdEx) a été reçue au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ce 25 juillet. Les conseillers du ministère n'ayant pas mandat d'accéder à cette exigence, ont orienté la délégation vers le Premier Ministre. Une demande d'entrevue a donc été transmise à M. Ayrault.

Exigeons du Premier Ministre un moratoire immédiat !

Depuis plusieurs années, les réformes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont conduit à une diminution des moyens dans ces secteurs : emplois statutaires, financements récurrents des équipes de recherche, les poussant à avoir recours aux contrats et aux emplois précaires. Du coup, l'université et la recherche se sont tournées vers des projets aux financements annoncés comme importants, comme les IdEx.

Mais ces financements ne seront accordés qu'en échange de restructuration. C'est le cas du projet de Paris-Saclay, qui prévoit de rapprocher 23 établissements, piloté par une Fondation de Coopération Scientifique (FCS), structure de droit privé. L'objectif de la FCS est de mettre en place le futur établissement dit « d'Université de Paris Saclay » (UPS) qui aurait pour mission de tout chaapeuter : formation, recherche, moyens et personnels. Les statuts d'EPCS prévus pour cette UPS entérineraient de fait la perte des prérogatives scientifiques et administratives des organismes et établissements.

Les statuts de l'UPS lui donneraient tout loisir pour recruter hors des cadres statutaires actuels, et son mode de gouvernance échapperait totalement aux salariés et aux étudiants (son Conseil d'Administration compterait 14 membres mais seulement 2 représentants des personnels chercheurs et enseignants et aucun étudiant !). Ils lui donneraient aussi la possibilité d'augmenter les frais d'inscription.

Derrière cette transformation se profile un enseignement supérieur à deux vitesses puisqu'il y aurait ceux qui seront dans le périmètre de l'IdEx et ceux qui n'y seront pas.

Quel futur pour les formations qui ne rentrent pas dans le cadre de l'« excellence » telle que définie par les promoteurs de l'Idex, et quels moyens leur seraient accordés ? Quel avenir pour l'égalité d'accès aux formations pour tous les bacheliers ? Ne risquerait-on pas une fragilisation des diplômes nationaux et une sélection sociale qui porterait atteinte à la gratuité de l'enseignement supérieur ?

Pour contribuer au développement des connaissances et répondre aux besoins de toute la population, sur l'ensemble du territoire, la recherche publique ne doit pas être mise sous la pression des intérêts privés. Dans ce projet la recherche verrait de plus son potentiel diminuer, car elle perdrait les agents qui ne pourraient rejoindre Saclay, faute de transports publics ou de logement.

Tous ces projets de structures et ces mesures pénalisant recherche et enseignement supérieur, issus de la politique désastreuse du gouvernement précédent, doivent être remis en cause au plus vite, et de réelles négociations doivent s'engager avec les organisations syndicales.

Pourtant les directions d'Établissements continuent actuellement, comme si de rien n'était, la mise en œuvre de l'opération Paris-Saclay. **Il nous semble donc plus qu'urgent que le gouvernement gèle, *a minima*, et immédiatement, l'ensemble de ces opérations.**

Nous soussignés demandons :

- la dénonciation de la signature de la convention État-Idex « Paris Saclay »
- la dissolution de cette Idex et de la FCS
- le respect des prérogatives des Établissements quant à leur structuration, avec une concertation réelle entre les personnels concernés par l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le plateau de Saclay et en île de France.

Et à titre conservatoire, nous exigeons un moratoire immédiat impliquant en premier lieu :

- l'arrêt immédiat des études et travaux de la Fondation de Coopération Scientifique
- l'arrêt immédiat des autres processus associés (ex : campus AgroParisTech-INRA)

Prénom	Nom	Établissement ou filière	Signature	e-mail ou téléphone